



CHARTRE ETHIQUE DES CONSEILLERS DU LABEL ETABLISSEMENT BIEN TRAITANT

Cette chartre énonce les principes fondateurs et valeurs fondamentales engageant les conseillers du Label Etablissement Bien Traitant®.

Les conseillers se sont tous engagés à respecter ces principes et incarner les valeurs lors de leur accompagnement d'établissement à l'obtention du label.

Rappel des missions et rôles des conseillers Etablissement Bien Traitant.

- Respecter le niveau d'expertise et d'exigence définie dans les méthodes, outils et cahiers des charges du Label Etablissement Bien Traitant®
- Accompagner les établissements par des conseils pertinents et opérationnels à l'obtention de leur label.
- Garantir la légitimité du label pour le faire connaître et reconnaître grâce à une qualité de prestation irréprochable.

Chaque conseiller s'engage dans les principes éthiques suivants :

1. Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement vis-à-vis des équipes, de l'encadrement, des usagers, de leurs proches et de la situation de l'établissement.
2. Garantir à l'utilisateur d'être co-auteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.
3. Evaluer et prendre en compte la satisfaction des usagers et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.
4. Rechercher constamment l'amélioration des prestations au sein de l'établissement.
5. Adopter dans nos relations professionnelles un langage approprié à chaque situation
6. Veiller à apporter son expertise terrain aux collègues constituant la SCIC.
7. Honnêteté : chacun s'engage à travailler avec la plus grande honnêteté intellectuelle pour chacun de nos clients.
8. Devoir de conseil : s'engager à apporter à chacun de nos clients tous les conseils que nous jugeons utiles. Nous signalerons tout dysfonctionnement, anomalie, problème que nous aurons pu diagnostiquer.
9. Confidentialité : s'engager à garder confidentiel tous les éléments que vous aurez porté à notre connaissance.

Date :

Signature :
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »